



Syndicat de l'enseignement
de la région de Vaudreuil (CSQ)

2239, chemin Sainte-Angélique, Saint-Lazare (Québec) J7T 2H5
Téléphone : 450 455-6651
Courriel : presidence@servaudreuil.net
Site Web : www.servaudreuil.net



Mot de la présidente



Compressions budgétaires

Nous avons tous entendu les compressions budgétaires de 200 millions en éducation qui ont été exigées par la CAQ. Le message envoyé est que chacun des centres de services scolaires connaissant leurs besoins devaient établir les façons de récupérer d'importantes sommes tout en s'assurant que cela n'affectera pas le service direct à l'élève. Le Centre de services scolaire des Trois-Lacs a d'abord pris la très mauvaise décision de récupérer la totalité des sommes allouées à la formation continue des enseignantes et des enseignants. Ce choix faisait d'abord preuve d'une très grande incohérence avec les 30 heures de formation obligatoire et touchait inévitablement le service direct à l'élève puisque si une formation n'influence pas notre enseignement quelle en est son utilité ?

Je tiens à remercier les personnes déléguées qui ont pris le temps de m'informer des formations annulées, ce qui m'a permis de faire part au centre du portrait concret de la situation : l'annulation de plus de 85 formations qui représentaient plus de 255 heures. J'ai aussi nommé qu'aucun autre centre de services ne semblait avoir osé couper dans la formation continue. Heureusement, le centre nous a informés, le 12 février dernier, qu'il revenait sur sa décision. Cela a tout de même causé trois semaines de tumulte dans les écoles, notamment des annulations, dont certaines à la dernière minute, de tâches des suppléants, des planifications inutilisées, une certaine démotivation causée par des projets mis en suspens et des directions qui font des demandes au comité de perfectionnement des maîtres ! Il était totalement inconcevable que les sommes conventionnées et protégées financent les coupes budgétaires. Cette situation est équivalente à celle où on nous demanderait de réduire notre salaire, considérant que nous avons eu de belles augmentations, gagnées grâce à une importante mobilisation et à 8 jours de grève, afin d'aller récupérer 1,9 million de dollars, qui est l'effort budgétaire demandé au centre. Notre réponse serait NON !

Il ne faut pas se mettre la tête dans le sable ! Les compressions nous toucheront autrement, puisque le centre exige une diminution de 10 % de plusieurs mesures dont l'aide alimentaire, des activités sportives et les sorties scolaires en milieu culturel. Nos écoles sont des milieux de vie. Il est complètement aberrant de penser que l'on puisse couper des enveloppes sans qu'il n'y ait d'impact sur les services aux élèves. En 2025, nous pensions sincèrement être ailleurs, surtout avec un gouvernement qui disait prioriser l'éducation. Les besoins sont immenses dans les milieux. Il devra y répondre lors du prochain budget en faisant les choix nécessaires et éclairés pour le réseau.

Isabelle Gariépy, présidente



➤ Semaine nationale des enseignantes et des enseignants	2
➤ Évaluation de tous les enseignants aux deux ans !	3
➤ Balados à visionner	3
➤ Formation : plan de lutte contre l'intimidation et la violence	4
➤ Gagnantes du concours planificateur 2025-2026	5
➤ Liste de priorité, liste d'ancienneté, expérience, comment démêler tout ça ?	5
➤ Journée internationale des droits des femmes	6
➤ Temps alloué à chaque matière	7
➤ La suppléante, le suppléant et son remplacement	8
➤ Assurances La Personnelle	8

SEMAINE NATIONALE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DU 2 AU 8 FÉVRIER 2025

Durant la *Semaine des enseignantes et des enseignants*, qui s'est tenu entre le 2 et le 8 février 2025, le comité exécutif du SERV voulait souligner votre engagement et votre professionnalisme en vous offrant un petit cadeau. La personne déléguée de votre école avait en mains tout ce qu'il fallait pour procéder à des tirages ou utiliser la somme offerte par le SERV pour souligner cette semaine bien méritée.

Merci de votre engagement.



Voici comment les personnes déléguées de chaque école ont souligné cette semaine :

Gagnants de cartes cadeaux : Stéphanie Audit, Geneviève Bédard, Camille Bélanger, Cynthia Bilodeau, Mélissa Boulanger, Vincent Bourgeois, Cynthia Bourgon-Touchette, Mélissa Brazeau, Josée de Angelis, Stéphanie Deguire, Émilie Delattre, Stéphanie Dubord, Stéphanie Galipeau, Laurence Grammelis, Gabrielle Gravino-Bastien, Geneviève Hébert, Laura Holehouse, Marie-Ève Laroche, Anne-Marie Legault, Camille Legault, Mélanie Legault, Claude Marie Lévesque, Anabel Limoges, Angélique Ménard, Catherine Méthot, Pascale Montpetit, Stéphanie Morin, Élena Nichita, Nathalie Plante, Judith Ricard, Gabrielle Rouleau, Anny Saint-Cyr, Maira Carolina Sanchez Sanabria, Josée St-Denis et Benoit Sulser.

Gâteries : des surprises chaque jour, des biscuits, des chocolats, des bonbons, de la réglisse et des Timbits; gâteries et chocolat pour chaque enseignant; biscuits pour tous les enseignants; un petit suçon en chocolat en forme de papillon avec un message pour souhaiter une bonne semaine à chaque enseignant et la gagnante du tirage d'un plus gros chocolat : Marie-Andrée Couturier.



Évaluation de tous les enseignants aux deux ans!

Il s'agit d'une des recommandations du rapport, déposé au ministre Drainville, des deux observateurs déployés à l'école Bedford. Que décidera notre fameux ministre ?



En premier lieu, il est illusoire de penser que les directions ont le temps de faire cela.

Deuxièmement, pourquoi déployer des mesures bureaucratiques lourdes pour la totalité des écoles lorsque seulement 17 écoles sur environ 3 000 nécessitent une supervision accrue ?

Troisièmement, les directions ont déjà le pouvoir d'évaluer et de superviser tout enseignant selon la Loi sur l'instruction publique (article 96.21). Elles disposent aussi de tous les leviers nécessaires pour le faire. C'est plutôt faute de temps que ce n'est pas fait, même pour les nouveaux enseignants !

En espérant que cette lubie n'augmentera pas la lourdeur de la tâche et n'ajoutera pas une pression supplémentaire sur les épaules des enseignantes et des enseignants qui s'affaissent de jour en jour !

Isabelle Gariépy, présidente



Balados à visionner

- 1) Prof, ma fierté!
Le balado épisode 1 - L'équilibre professionnel :
<https://bit.ly/3X9y6oB>



- 2) Prendre les devants avec le ministre du Travail Jean Boulet : les enjeux du monde du travail en 2025 :
<https://bit.ly/419b02C>

En rattrapage :
Prendre les devants avec le ministre de l'éducation
Bernard Drainville :
<https://bit.ly/3QsDu2x>



Isabelle Gariépy, présidente



Syndicat de l'enseignement
de la région de Vaudreuil (CSQ)

Formation : plan de lutte contre l'intimidation et la violence

L'historique des plans de lutte et obligations légales de la LIP

À L'ORDRE DU JOUR

- 1) La violence – portrait récent;
- 2) Les constats;
- 3) Évolution de la LIP au regard de l'intimidation et la violence dans les écoles;
- 4) Plan de prévention 2023 – 2028 du MEL;
- 5) Plan de lutte – contenu obligatoire;
- 6) Les règles de conduite : attitudes et comportements attendus, gestes et échanges proscrits y compris par l'intermédiaire des médias sociaux;
- 7) Les sanctions disciplinaires applicables selon la gravité et le caractère répétitif de l'acte répréhensible, leur présentation et leur transmission;
- 8) Jurisprudence récente.

**Mardi 25 février 2025
de 16 h à 18 h
au bureau syndical
2239, chemin Sainte-Angélique
Saint-Lazare**

**Une collation
et des breuvages
seront servis.**

**Inscription obligatoire
par courriel à**

<https://forms.office.com/r/5XDvasf8tA>

**ou en balayant le code QR
au plus tard le 21 février, 16 h.**

**Les personnes inscrites recevront les
documents par courriel
la journée de la formation.**



**Véronique Lefebvre
Vice-présidente**

Gagnantes du concours planificateur 2025-2026



Nous aimerions féliciter les gagnantes du concours *Planificateur 2025-2026*, soit madame Frédérique Martin, enseignante à l'école Du Papillon-Bleu - Sainte-Trinité, qui illustrera la page couverture avant du planificateur et madame Cynthia Bilodeau, enseignante à l'école La Perdriolle, pour sa photo qui illustrera la page couverture arrière du planificateur. Elles remportent chacune une carte cadeau d'une valeur de cinquante dollars (50,00 \$) d'un commerce de la région de Vaudreuil-Soulanges de leur choix.

Le planificateur vous sera livré par votre personne déléguée d'ici la fin juin.

Grâce aux neuf-cents dollars (900,00 \$) reçus des commanditaires du planificateur 2024-2025, nous avons fait un don de cent dollars (100,00 \$) à chacun des organismes suivants : *Fondation Léa-Roback*, *Ligue des droits et libertés*, *L'itinéraire* et *Les Auberges du cœur*. D'autres dons seront offerts à d'autres organismes d'ici juin 2025.



Merci à toutes de votre participation.

Isabelle Gariépy, présidente



La liste de priorité, la liste d'ancienneté et l'expérience : comment démêler tout ça ?

LISTE DE PRIORITÉ	LISTE D'ANCIENNETÉ	L'EXPÉRIENCE
La liste de priorité est la liste qui sert à établir la priorité d'embauche selon des critères précis. Le nombre de jours inscrits à la liste de priorité ne contient que les jours sous contrats qui ont servi à inscrire l'enseignante ou l'enseignant sur la liste de priorité et les jours des contrats subséquents jusqu'à ce que la personne obtienne un poste (article 5-1.14 et suivantes de l'Entente locale).	La liste d'ancienneté qui est affichée au babillard de l'école le 30 septembre de chaque année est celle de l'année précédente. Elle sert à établir le rang de chaque enseignante et chaque enseignant parmi toutes les enseignantes et tous les enseignants du primaire et préscolaire. L'ancienneté est établie en nombre d'années et de fraction d'années que l'enseignante ou l'enseignant a effectuées sous contrat (article 5-2.00 et suivantes dans l'Entente nationale).	L'expérience sert à établir l'échelon salarial. L'expérience est la somme du nombre de jours travaillés autant en suppléance que sous contrat. Le calcul est complexe pour cumuler l'expérience d'une année à l'autre, mais nous avons les outils nécessaires pour vous aider. L'expérience acquise ailleurs est aussi reconnue, à condition que vous ayez remis une attestation d'expérience d'un autre établissement du Québec ou d'ailleurs pourvu que celui-ci soit sous autorité gouvernementale (article 6-4.00 et suivantes de l'Entente Nationale).

Besoin d'aide et d'explications supplémentaire ? Communiquez avec nous.

Véronique Lefebvre, vice-présidente



Journée internationale des droits des femmes 2025

Le comité d'action féministe vous invite à un 4 à 7 à

Prix de présence et tirage 50 - 50 (don remis à l'organisme Hébergement La Passerelle)



LA CAGE
BRASSERIE SPORTIVE
| VAUDREUIL |

Mercredi 12 mars 2025

Coquetel et bouchées seront servis
suivi à 19 h de la partie d'hockey

Victoire de Montréal contre Sirens de New York

Inscription obligatoire
avant le 11 mars à 16 h



Journée internationale des droits des femmes 2025

LE THÈME DE LA CAMPAGNE 2025: ENCORE EN LUTTE!

L'horloge se dérègle. Le temps avance, mais nos droits durement acquis peuvent reculer. Chaque grain de sable qui tombe nous rappelle de ne rien lâcher. La droite continue de monter, tout peut basculer.

En ce 8 mars, on se tient debout, le poing levé. Ce poing, c'est notre force collective, notre cri de refus. Le symbole de Vénus, dans le creux de notre main, incarne notre liberté : celle de décider de notre corps et de notre vie.

Comme l'araignée résiliente qui tisse sa toile, on continue de construire un monde où personne n'est laissé derrière. Chaque victoire, chaque fil ajouté témoigne de notre force face aux obstacles. Ensemble, on tisse un féminisme anti-raciste, anti-impérialiste et résolument inclusif.

Dès le 8 mars à l'échelle internationale, la Marche mondiale des femmes se met en mouvement. Au Québec, le 18 octobre, on marchera aux côtés des femmes du monde entier pour affirmer que notre solidarité est plus forte que jamais. Face à la montée de la droite, la lutte s'intensifie et se transforme. Aujourd'hui, nous sommes ENCORE EN LUTTE.



Collectif 8 mars. Illustration : Chloé Biocca. Agence : Molotov

Votre comité d'action féministe : Myriam Bouthillier, Sylvette Dubé, Amélie Lapointe et Katia Lapointe.

Procédure à privilégier lors de modifications au temps alloué à chaque matière

Il revient au conseil d'établissement d'approuver le temps alloué à chacune des matières obligatoires et à option, proposé par la direction d'école, en s'assurant de l'atteinte des objectifs et de l'acquisition des contenus obligatoires prévus dans les programmes d'études établis par le ministère. Il se doit également de respecter les règles sur la sanction des études prévues au régime pédagogique (*LIP* article 86).

Ce pouvoir accordé à chaque école entraîne des différences en ce qui concerne la durée des périodes et le temps consacré à chaque spécialité.

Se doter d'une procédure :

Considérant que cette obligation que nous confère la *Loi sur l'instruction publique* apporte à l'équipe-école, tous les ans, une part de stress et d'irritation, autant chez les titulaires que chez les spécialistes, nous vous proposons de vous doter d'une procédure. Celle-ci vous aidera à garder un climat de travail sain et respectueux des valeurs de tout un chacun et envers les enseignants spécialistes qui ont à cœur l'enseignement des arts, de l'anglais et de l'éducation physique.

Éléments à considérer :

Les spécialistes qui n'ont qu'une heure par semaine pour l'enseignement de leur discipline jugent difficile de voir le programme en entier.

La non-continuité d'une année à l'autre ou d'un cycle à l'autre de l'une des disciplines est un problème pour l'enseignement des disciplines en art.

La stabilité chez le personnel permet un meilleur suivi auprès des élèves de l'école durant leur parcours scolaire.

L'équipe-école doit être sensible aux impacts sur la tâche des spécialistes et au climat de travail.

Procédure proposée :

Une demande de modification à la grille-matière pour l'année suivante doit être proposée **au plus tard à la fin du mois de février**.

Une demande de modification doit être déposée au conseil d'école ou à une assemblée du personnel au moins un mois avant son approbation pour permettre à l'équipe-école de participer à son élaboration. Ce délai permet d'en prendre connaissance, d'y réfléchir, d'en discuter avec les collègues pour éviter toute mauvaise surprise et pour ne pas se sentir bousculé pour prendre la bonne décision.

Lors de l'élaboration finale en conseil d'école ou en assemblée du personnel, les spécialistes détenteurs de postes à l'école doivent obligatoirement être présents et avoir droit de parole.

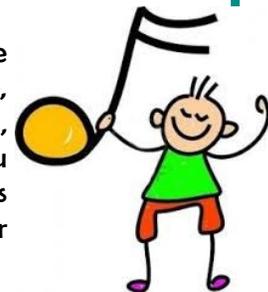
Si un des spécialistes ne peut être présent à cette réunion, il doit donner une raison valable à la direction. La décision sera alors reportée à une prochaine rencontre.

En cas d'absence de longue durée d'un spécialiste (congé, invalidité, maternité, accident du travail, etc.), l'équipe-école privilégiera le statu quo en ne modifiant pas le temps alloué à chacune des matières pour l'année scolaire suivante.

Conclusion :

Tant que le MEQ ne modifiera pas le régime pédagogique pour introduire un temps prescriptif pour toutes les spécialités au primaire, les enseignantes et enseignants sont dans l'obligation de participer à l'élaboration du temps alloué à chaque matière. Mieux vaut procéder avec diligence et respect pour le personnel déjà en place.

En espérant que ce modèle de procédure vous soit utile et vous aide à réaliser cette lourde tâche qu'est la répartition du temps alloué à chacune des matières.



La suppléante, le suppléant et son remplacement

Dans le passé, plusieurs combats ont été menés par la FSE-CSQ et ses syndicats affiliés pour contrer la précarité. De nombreux gains ont été enregistrés à ce chapitre, tant par l'exercice de la négociation collective que par l'arbitrage de griefs. Notons, par exemple, les gains à la négociation nationale 2023-2028 : des améliorations concernant la rémunération, le paiement des accueils et déplacements, le paiement du salaire à l'échelle dès la 10^e journée de remplacement et l'octroi du contrat après seulement un mois de suppléance.



La suppléante ou le suppléant fait la surveillance des récréations de l'enseignante ou de l'enseignant qu'il remplace. Elle ou il ne devrait pas avoir à faire de la surveillance demandée par la direction pour avoir plus de surveillants dans la cour de récréation. Selon le centre, les suppléantes et les suppléants sont contents et désirent avoir des journées entières avec de la surveillance partout, partout, parce qu'ils sont mieux rémunérés. Nous en doutons fortement, surtout quand la journée contient cinq périodes et qu'il fait -20° C à l'extérieur.

En ce qui concerne la suppléance à la journée, la convention locale à la clause 8-7.11 stipule que la suppléante ou le suppléant remplace une enseignante ou un enseignant. Sans ambiguïté, les déterminants *une* et *un* sont au singulier. Je mettrai ma main au feu qu'un arbitre de grief en viendrait à la même conclusion que moi. Que faut-il en comprendre ?

Le syndicat a déposé un grief et nous avons besoin de la collaboration des suppléantes et de suppléants pour étoffer le dossier de grief.

Si vous êtes tannés de devoir faire des surveillances toute la journée, appelez-nous sans tarder au 450 455-6651.

Véronique Lefebvre, vice-présidente

Profitez de rabais de groupe exclusifs pour vos assurances de groupe avec La Personnelle

Obtenez des tarifs avantageux en assurance auto, habitation et entreprise

Profitez d'une assurance personnalisée qui vous permet d'économiser grâce à des tarifs spéciaux. C'est pourquoi nous avons conclu un partenariat avec la CSQ pour vous offrir des avantages exclusifs, y compris :

- Un service à la clientèle exceptionnel d'un chef de file du secteur en matière d'expérience client¹;
- Des tarifs spéciaux qui ne sont pas accessibles au grand public;
- Des économies additionnelles lorsque vous regroupez vos polices d'assurance auto et habitation.

Voyez pourquoi plus de 98 % de nos clients et clientes renouvellent leurs assurances avec nous, année après année².

Obtenez une soumission et achetez en ligne.

Visitez notre site csq.lapersonnelle.com pour en savoir plus sur votre offre d'assurance exclusive ou appelez au 1 888 476-8737

La Personnelle désigne La Personnelle assurances générales inc. Certaines conditions, exclusions et limitations peuvent s'appliquer. L'assurance entreprise est offerte au Québec seulement. La Personnelle^{MD} et les marques de commerce associées sont des marques de commerce de La Personnelle, compagnie d'assurances, employées sous licence.

¹ Études comparatives des assureurs habitation et automobile en Ontario et au Québec menées par un sondeur indépendant entre 2013 et 2023. Le classement est basé sur des échantillons statistiquement pertinents de mesures de l'expérience client pour les marques d'assurance de dommages.

² Statistiques internes de La Personnelle : nombre de titulaires de police au pays, dans l'ensemble des groupes, qui ont renouvelé leur police lorsque celle-ci est arrivée à échéance, de janvier à août 2024. Le taux ne comprend pas les annulations et les résiliations à mi-parcours.



Profitez de rabais de groupe exclusifs pour vos assurances auto, habitation et entreprise

